

RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF

2018

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) de nouvelles dispositions visant à accroître le rôle et l'information des assemblées délibérantes mais aussi des citoyens en matière budgétaire et financière.

Parmi les mesures ainsi mises en place, il convient de signaler les obligations suivantes :

- L'annexion au compte administratif, d'une « présentation » retraçant les informations financières essentielles (article L.2313-1) ;
- La mise en ligne de ce document (article L.2313-1). Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, de la délibération à laquelle ce document se rapporte.

PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES 2018

Section	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	3 752 141.27 €	5 525 010.43 €	-1 772 869.16 €
Fonctionnement	8 135 134.23 €	5 788 981.52 €	2 346 152.71 €
TOTAL CUMULE	11 887 275.50 €	11 313 991.95 €	573 283.55 €

L'autofinancement, qui correspond au solde des produits et des charges de fonctionnement avant affectation, s'établit à **2 346 152.71 €**.

Les dépenses d'investissement de l'exercice s'élèvent à 5 525 010.43 € pour 3 752 141.27 € de recettes, soit un solde négatif de -1 772 869.16 €.

Les restes à réaliser en dépense (dépenses engagées non mandatées) s'élèvent à 750 438.72 € et en recette à 66 478.54 € (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre). Par conséquent, le résultat de l'exercice 2018 en investissement s'établit à **-2 456 829.34 €**.

En tenant compte des soldes d'exécution de la section d'investissement reporté, le résultat cumulé s'établit comme suit :

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement	5 788 981.52 €	8 135 134.23 €
	Section d'investissement	6 275 449.15 €	9 728 984.74 €
	TOTAL CUMULE	12 064 430.67 €	17 864 118.97 €

Le résultat cumulé de l'exercice s'établit donc à **5 799 688.30 €**.

1. FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les excédents de fonctionnement pour les six dernières années.

Cet excédent est un indicateur fondamental pour qualifier la santé financière de la commune.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation	1 641 558 €	2 783 083 €	2 332 282 €	1 959 694 €	2 292 924 €	2 346 153 €
Dépenses de fonctionnement	5 166 775 €	6 005 495 €	5 668 859 €	5 839 455 €	5 875 679 €	5 788 982 €
Recettes de fonctionnement	6 808 333 €	8 788 579 €	8 001 141 €	7 799 149 €	8 168 604 €	8 135 134 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à 2 346 153 €.

Le budget 2018 est un budget qui connaît une baisse de ses dépenses de fonctionnement qui sont inférieures à celles des deux dernières années. Dans le même temps, les recettes sont restées dynamiques et se sont maintenues malgré le passage en fiscalité professionnelle unique. Par conséquent, sur cette année 2018, l'effet de ciseau que peuvent connaître de nombreuses communes de notre strate, n'a pas encore eu lieu, (il est attendu pour l'année prochaine) maintenant la capacité d'autofinancement de la commune à un niveau très élevé comparativement aux autres communes.

1.1 Baisse des dépenses de gestion

	2015	2016	2017	2018	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement	5 668 859 €	5 839 455 €	5 875 679 €	5 788 982 €	-1.48%
Subventions d'équipement (657-1, 657-2)					
Charges exceptionnelles	113 291 €	154 335 €	57 594 €	43 442 €	
Charges réelles de fonctionnement	5 555 568 €	5 820 262 €	5 818 086 €	5 745 539 €	-1.25%
Frais financiers (661-1)	313 483 €	295 079 €	266 500 €	246 583 €	-7.47%
Charges réelles de gestion	5 242 085 €	5 525 183 €	5 551 585 €	5 498 956 €	
Frais de personnel	2 810 459 €	2 916 530 €	3 095 995 €	3 183 690 €	2.83%
Charges à caractère général	1 111 317 €	1 165 093 €	1 283 042 €	1 289 381 €	0.49%
Autres	1 320 309 €	1 443 560 €	1 172 549 €	1 025 885 €	

Si l'on corrige les dépenses réelles de fonctionnement des charges exceptionnelles (ces charges exceptionnelles qui ne sont pas récurrentes doivent être isolées pour une analyse plus fine du budget), **celles-ci baissent en 2018, de 1.25%**.

1.1.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 183 690 € en 2018 et représentent 55.41% des charges réelles de fonctionnement. Si l'on corrige ces dépenses de personnel des remboursements perçus à l'article 6419 (119 784 €), le rapport aux dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 53.33%. L'augmentation des dépenses de personnel qui s'élevait à 10% sur la période 2011/2013 a été ramenée à 4% sur la période 2014/2018.

De manière classique, les charges de personnel demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Les facteurs qui permettent d'expliquer l'évolution des frais de personnel résident dans la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'avancement automatique du personnel en place, les mesures spécifiques de soutien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, mais également de la progression ou diminution des effectifs liés aux décisions de recrutement en raison de la croissance démographique de la commune et des départs à la retraite. En 2018, recrutement d'un policier municipal supplémentaire, du coordonnateur enfance, et du responsable du service communication.

Ce poste de dépenses a également évolué en 2018 sous l'influence :

- De l'effet de carrière ou glissement – vieillesse – technicité. Cet « effet GVT » correspond à l'accroissement mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement d'échelon et des promotions des agents de la commune. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge moyen du personnel en place est élevé.
- La revalorisation du SMIC décidée pour faire face aux hausses de prix, a une incidence directe sur les traitements de la fonction publique, les plus bas salaires ne pouvant être inférieurs au SMIC.
- Stagiairisation de contrats de droit public et impact en année pleine des titularisations de l'année précédente.
- Revalorisation des cotisations au régime de retraite CNRACL.
- Mais surtout des remplacements du personnel en arrêt maladie ou maternité, encore très nombreux cette année. Cette évolution des charges est à mettre en perspective avec les recettes au 6419 qui viennent atténuer ces dépenses liées aux remplacements (120 242 €).
- De la fin du dispositif des contrats aidés.

Les dépenses de personnel représentent 39% des recettes de fonctionnement de l'exercice.

Au 01/01/2019, les effectifs de la commune se répartissent comme suit : 87 titulaires dont 5 stagiaires, 5 agents en disponibilité et 24 contrats à durée déterminée, soit 111 agents.

La masse salariale est légèrement inférieure aux prévisions initiales en raison du report du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP en 2019.

1.1.2 Achats et charges externes

Deuxième poste de dépenses après les charges de personnel, les achats de biens et services correspondent aux dépenses quotidiennes de la commune (fournitures, loyers, prestations de services,...).

Les achats et charges externes s'établissent à 1 289 381 € et se stabilisent comparativement à 2017 où ils avaient connu une hausse soutenue (+10.12%) qui faisait également suite à deux années d'augmentation (+4.84% en 2016 et 12.24% en 2015). Ils représentent le quart des dépenses de fonctionnement (22% en 2018).

De nombreux postes ont augmenté en 2018 en raison de la conjoncture et de la hausse des prix, de l'augmentation de la population mais aussi par la mise en service du groupe scolaire de Fondada ou par volonté municipale.

Les achats de biens et services sont aussi sensibles à l'évolution des effectifs de la commune. Les créations d'emplois génèrent en effet de nouvelles charges administratives susceptibles d'impacter le volume des consommations intermédiaires.

De même, les dépenses d'investissements aboutissent-elle à la mise en service d'équipements qui génèrent de nouvelles charges de fonctionnement.

	CA 2018	CA 2017	
60621 Combustible	8 429 €	1 529 €	X 5.5
Augmentation très forte de ce compte en raison de l'achat de granulés bois pour alimenter la chaufferie de l'école Fondada.			

60623 Alimentation	CA 2018 153 953 €	CA 2017 148 374 €	3.76%
Hausse du coût des denrées alimentaires.			
60628 Autres fournitures non stockées	CA 2018 11 472 €	CA 2017 8 662 €	32.44%
Augmentation des surfaces fleuries de la commune et aménagement de l'avenue de Toulouse.			
60636 Fournitures de voirie	CA 2018 12 013 €	CA 2017 4 773 €	152%
Travaux en régie av. de Toulouse			
6065 Livres, disques...	CA 2018 10 000 €	CA 2017 2 166 €	X 5
Equipement de la nouvelle école Fondada			
6067 Fournitures scolaires	CA 2018 31 512 €	CA 2017 27 298 €	15.44%
Hausse liée à la nouvelle école Fondada			
6068 Autres matières et fournitures	CA 2018 15 963 €	CA 2017 12 988 €	22.91%
Hausse liée à l'équipement en fournitures de l'école Fondada			
611 Contrats prestations de services	CA 2018 84 972 €	CA 2017 78 513 €	8.23%
Prestations supplémentaires : appui technique pour la réalisation de la sécurité sanitaire de la cantine et l'obtention de l'agrément cuisine centrale +3 720€, formations au logiciel marchés publics MARCO WEB + 7500.			
6135 Locations mobilières	CA 2018 39 963 €	CA 2017 30 188 €	32.38%
Location de tarière, trancheuse, mini pelle pour les travaux av. de Toulouse + location de 2 photocopieurs supplémentaires pour l'école Fondada.			
6232 Fêtes et cérémonies	CA 2018 131 279 €	CA 2017 75 676 €	73%
Forte augmentation de ce compte en raison de l'accueil de la fête des Castelnau cette année.			
De nombreux postes ont aussi baissé en raison des efforts de gestion, de la mise en concurrence des fournisseurs ou de la baisse des prix à la consommation et des économies d'énergie.			
60611 Eau et assainissement	CA 2018 28 219 €	CA 2017 33 796 €	-16.50%
60612 Energie - électricité	CA 2018 218 857 €	CA 2017 226 513 €	-3.38%
60631 Fournitures d'entretien	CA 2018 86 134 €	CA 2017 117 534 €	-26.72%
La mise aux normes électrique des bâtiments est maintenant terminée. De même, pas de gros chantier engagé en 2018 par le service technique. Ce poste repartira à la hausse en 2019.			

615221 <i>Entretien et réparation de bâtiments publics</i>	CA 2018 10 974 €	CA 2017 22 464 €	-51%
Lié à l'activité des services techniques : entretiens toitures suite à tempête, mise en conformité bâtiments qui avaient impactés ce compte de manière plus importante en 2017. Il repartira également à la hausse en 2019.			
615231 <i>Entretien et réparations voirie</i>	CA 2018 156 €	CA 2017 9 299 €	
Pas de travaux d'entretien voirie en 2018.			
61551 <i>Matériel roulant</i>	CA 2018 11 998 €	CA 2017 14 945 €	-26.72%
Le parc de véhicules a été rajeuni et génère moins d'entretien.			
617 <i>Etudes et recherches</i>	CA 2018 429 €	CA 2017 24 465 €	
En 2017, étude de reprise des concessions en l'état d'abandon + étude sur l'amélioration des conditions de travail du service périscolaire.			
6228 <i>Divers</i>	CA 2018 16 547 €	CA 2017 21 753 €	-24%
Un peu moins de dépôts de déchets verts au point relai cette année.			
62876 <i>A un GFP de rattachement</i>	CA 2018 0 €	CA 2017 9 957 €	
Remboursement à la communauté de communes de la consommation de gaz du centre de loisirs et du bâtiment mis à disposition de « vivons heureux » pour deux années en 2017. Pour 2018, le titre n'a pas encore été émis par la CCF.			

1.1.3 *Autres charges de gestion courante*

Ce poste a diminué en 2018, il s'élève désormais à 533 430 € contre 647 624 € en 2017. L'article 6541 « *Créances admises en non-valeur* » a fortement baissé par rapport à l'année précédente qui avait subi l'impact le plus important de l'apurement des comptes par le comptable public concernant des créances irrécouvrables, 24 047 € en 2017 contre 15 518 € en 2018. Forte baisse également de l'article 65541 « *Contribution au fonds de compensation des charges territoriales* », 107 496 € en 2018 contre 194 080 € en 2017. Elle est due essentiellement à la baisse des projets d'éclairage public et à des économies demandées au SDEHG sur les projets réalisés + suppression de la participation au syndicat de bassin Hers Girou avec le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes. A l'article 6558 « *Autres contributions obligatoires* » décalage du paiement d'un trimestre à l'OGEC (26 718 € en 2017 contre 19 587 € en 2018). Cinq trimestres seront donc payés en 2019. En 2018, retour à une situation normale concernant le CCAS pour lequel la participation communale avait été gonflée en 2017 en raison de la prise en compte du remplacement de deux congés maternité. L'article 657362 « *CCAS* » est passé de 167 681 € à 140 000 €.

1.1.4 *Atténuations de produits*

Après la forte baisse de 2017, stabilité de ce chapitre en 2018.

1.1.5 *Charges financières*

Les intérêts réglés à échéance s'établissent à 282 345 € en baisse de 23 955 € par rapport à l'année précédente.

Il convient de préciser que s'agissant d'une dette relativement jeune le remboursement des intérêts reste important comparativement au remboursement du capital. En effet, dans le cadre de l'annuité constante d'emprunts à taux fixe, un transfert de charges s'opère annuellement entre le montant des intérêts imputés à la section de fonctionnement et l'amortissement du capital inscrit à la section d'investissement. Ainsi, plus le stock de dette est jeune, plus la commune rembourse des intérêts.

Le taux moyen de l'encours au 1^{er} janvier (charges d'intérêts rapportées à l'encours de dette) reste stable à 4.14%. Ce taux peut paraître élevé mais il symbolise la prudence de la commune qui a une dette entièrement à taux fixe et n'a pas d'emprunts toxiques mais aussi au fait que la commune n'a pas contracté d'emprunts sur la période récente où les taux sont historiquement bas. Ce taux baissera fortement à partir de 2019, en raison du remboursement de deux prêts à taux fixes élevés et leur remplacement par deux autres prêts avec des taux beaucoup plus bas.

Le poids des charges d'intérêt (hors ICNE) dans les dépenses de fonctionnement diminue légèrement à 4.29% contre 4.58% en 2017, 5.19% en 2016 et 5.64% en 2015 en raison uniquement en 2018 à la baisse du remboursement des intérêts.

1.1.6 Trésorerie

Les collectivités locales peuvent faire face à des besoins passagers de liquidités, par tirage sur une ligne de crédit, sans qu'il leur soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement de l'investissement (circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22/2/89). Ce produit financier a donc pour seul objet, dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle, le financement de dépenses courantes de fonctionnement ou, par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.

La commune n'a pas fait appel à une ligne de crédit en 2018 et il n'est pas prévu d'en ouvrir une dans les années à venir.

1.2 Stabilité des recettes courantes en 2018

Les produits réels de la commune (hors ventes et transferts de charges) **se sont stabilisés** en 2018. Cette immobilité fait suite à une hausse en 2017 de 5.32%.

	2015	2016	2017	2018	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	8 001 141 €	7 799 149 €	8 169 233 €	8 135 134 €	-0.41%
Aliénations (775)		115 629 €	€	€	
Produits exceptionnels hors aliénations	37 601 €	993 €	20 505 €	37 916 €	
Transferts de charges			56 806 €		
Produits réels de fonctionnement	7 963 540 €	7 682 527 €	8 091 923 €	8 097 218 €	0.07%
Contributions directes (731-1)	5 530 103 €	5 793 648 €	6 192 964 €	6 191 968 €	-0.02%
Taxe additionnelle droits de mutation	243 611 €	232 053 €	289 663 €	470 950 €	62.59%
Compensations	84 398 €	76 981 €	87 977 €	88 980 €	
D.G.F.	640 501 €	486 297 €	390 292 €	273 904 €	-29.82%
Dotation de solidarité rurale	73 724 €	77 159 €	85 245 €	89 275 €	4.73%
C.A.F.	411 508 €	246 131 €	209 162 €	250 007 €	19.53%
Autres	979 695 €	770 259 €	836 619 €	732 135 €	

1.2.1 Recettes fiscales

La fiscalité directe représente 76% des produits réels de fonctionnement. Ce taux est très élevé comparativement aux autres communes de la strate. Il offre à la commune une indépendance financière non négligeable en cette période de restriction budgétaire.

Les bases fiscales augmentent (+ 3.31 %) en 2018 mais sont légèrement moins dynamiques que les années précédentes car elles ne sont plus tirées par la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que du produit des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et des compensations d'exonérations fiscales qui s'y rattachent.

FISCALITE	2015		2016		2017		2018	
		Var %		Var %		Var %		Var %
BASES NETTES								
Total des bases	23 332 482 €	9,81%	24 607 884 €	5.47%	25 664 573 €	4.29%	18 965 766 €	
Taxe d'habitation	6 594 950 €	3,84%	6 763 104 €	2.55%	6 956 565 €	2.86%	7 231 213 €	3.95%
Foncier bâti	10 192 319 €	3,51%	10 876 260 €	6.71%	11 314 711 €	4.03%	11 646 994 €	2.94%
Foncier non bâti	86 701 €	1,29%	86 447 €	-0.29%	87 084 €	0.74%	87 559 €	0.55%
CFE	6 458 512 €	30,08%	6 882 073 €	6.56%	7 306 213 €	6.16%	AC*	

* Le bouleversement pour 2018 est l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Afin de neutraliser le passage au régime fiscal de la FPU un mécanisme de reversement est institué au travers de l'attribution de compensation (AC). Le montant de l'AC perçu est de 5 577 157 €.

Les bases évoluent à un rythme de + 3.95 % pour la taxe d'habitation et de + 2.94 % pour le foncier bâti. Les bases de foncier non bâti restent stables 0.55 %.

Le marché de la construction de logements collectifs ou individuels s'est caractérisé par un nombre important de mises en chantier depuis la fin des années 90. De nouveaux logements entrent chaque année dans la matière imposable. Malgré la baisse du nombre de dépôts de permis de construire comparativement à la période 2005/2008 essentiellement en raison de l'impossibilité de défiscaliser sur la commune (la commune n'est pas comprise dans le zonage loi PINEL), le parc de logements continue de croître et contribue à soutenir le dynamisme des bases, de même que les installations d'entreprises. Ces évolutions se traduisent par une extension de la matière imposable au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties les effets des exonérations temporaires peuvent retarder légèrement l'entrée du bien immobilier dans le champ de la matière imposable. Par ailleurs, les bases existantes ont fait l'objet d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales votée par le gouvernement dans la loi de finances 2018 de 1.2 %.

La fiscalité professionnelle a été transférée à la Communauté de Communes et n'est plus perçue par la commune.

Le produit perçu (6 191 968 €), qui englobe les compensations fiscales, se maintient en 2018 malgré des rôles supplémentaires inférieurs à ceux de l'année précédente (174 825 € en 2018 contre 451 567 € en 2017) et le transfert de la fiscalité professionnelle.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est par contre en très forte croissance par rapport à l'année dernière de + 181 287 €, soit 63%.

1.2.2 Dotations de l'Etat

DOTATIONS DE L'ETAT	2015	2016	2017	2018	Var %
Dotation Globale de Fonct.	640 501 €	486 297 €	390 292 €	273 904 €	-29.82%
Dotation Solidarité rurale	73 724 €	77 159 €	85 245 €	89 275 €	4.73%
Dotation nationale de péréquation	8 985 €	0	0	0	
Prestations CAF	411 508 €	246 131 €	209 162 €	250 007 €	19.53%
Compensations fiscales	84 398 €	76 981 €	87 977 €	88 980 €	1.14%
Fonds de compensation rythmes scolaires	22 063 €	34 511 €	35 383 €	35 633 €	

Les dotations de l'Etat (CHAP 74) baissent encore et ne représentent plus que 9% des recettes réelles de fonctionnement

Alors que l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités contenait jusqu'en 2004 de multiples compensations qui répondaient à une logique de réforme ponctuelle, la loi de finances pour 2004 les a rassemblées au sein de la DGF, et parmi elles principalement la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires. La globalisation au sein de la dotation globale de fonctionnement d'une série de compensations fiscales gérées auparavant de façon autonome, a conduit à doubler la masse de cette dotation mais lui a ôté toute lisibilité.

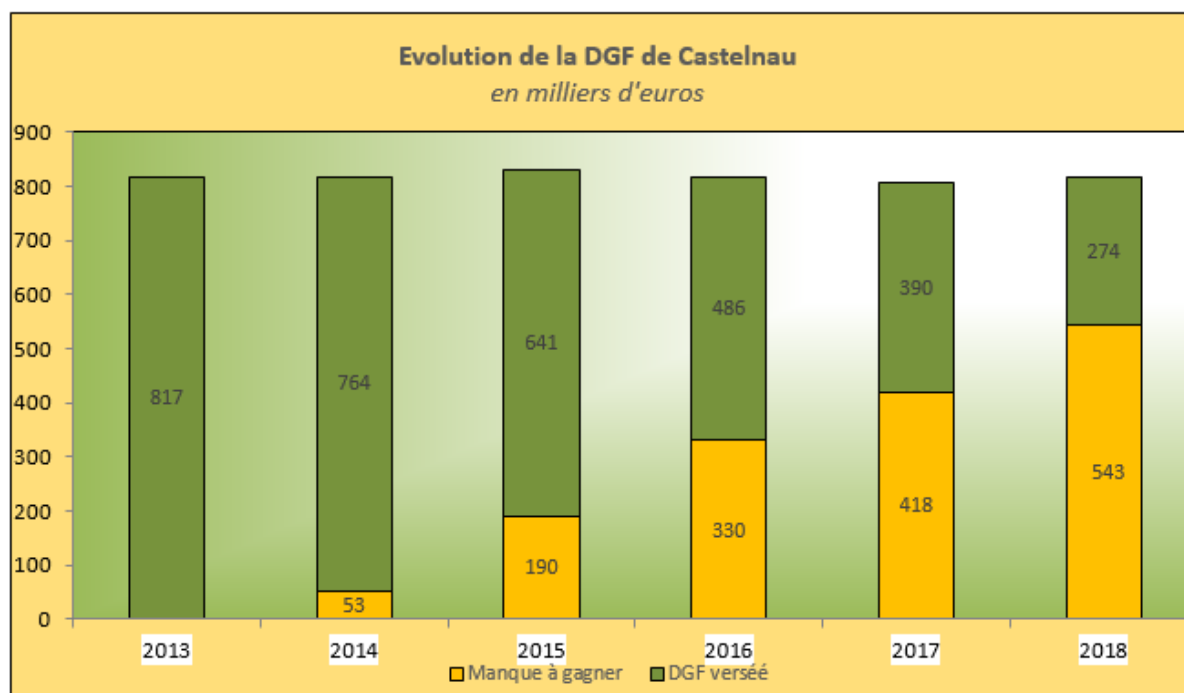
La DGF qui s'élève en 2018 à 273 904 € baisse encore (-30%). La DGF a été divisée par trois en cinq ans (-544 k€, -67%).

Désormais, la stabilité de l'enveloppe des dotations impose que la hausse de certains postes (par exemple, des compensations d'exonérations) soit compensée par la réduction d'autres postes : il s'agit des fameuses « variables d'ajustement », constituées de compensations d'exonérations ou de suppression d'impôts locaux. Le besoin de financement donnant lieu à ponction sur les variables d'ajustement du bloc communal s'établissait autour de 223 millions d'€ pour 2018.

La DGF du bloc communal aura absorbé en son sein :

- Le coût de la hausse annuelle de la population communale, qui est répercuté dans la dotation forfaitaire des communes (+10 813 € pour Castelnau).
- Le coût du développement de l'intercommunalité et la croissance de la population intercommunale, qui sera allégée par rapport à l'année dernière.
- Le financement des avantages octroyés aux communes nouvelles.
- La totalité de l'effort de péréquation.

Ce besoin de financement interne à la DGF du bloc communal sera couvert par un écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes (selon leur potentiel fiscal, Castelnau a été écrêté de 31 115 € en 2018) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des PEI (ex-part salaires de la TP).



1.2.3 Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement, soit 9% des produits réels de fonctionnement, sont essentiellement composées de recettes tarifaires et des revenus des immeubles, ainsi que des versements effectués par des partenaires divers de la commune.

Elles sont stables par rapport à l'année précédente.

1.3 Soldes de gestion

	2015	2016	2017	2018	Variation
1 Contributions directes (731-1)	5 530 103 €	5 793 648 €	6 192 964 €	6 191 968 €	
2 Compensations	84 398 €	76 981 €	87 977 €	88 980 €	
3 D.G.F.	640 501 €	486 297 €	390 292 €	273 904 €	
4 Dot. Solidarité rurale	73 724 €	77 159 €	85 245 €	89 275 €	
5 Autres	1 634 814 €	1 246 426 €	1 334 815 €	1 453 091 €	
6 Produits réels de fonctionnement	7 963 540 €	7 682 527 €	8 091 293 €	8 097 218 €	0.07%
7 frais de personnel	2 810 459 €	2 916 530 €	3 095 995 €	3 183 690 €	
8 Charges à caractère général	1 111 317 €	1 165 093 €	1 283 042 €	1 289 381 €	
9 Autres	1 320 309 €	1 308 418 €	1 172 738 €	1 025 885 €	
10 Charges réelles de gestion	5 242 085 €	5 390 041 €	5 551 585 €	5 498 956 €	-0.95%
11 Epargne de gestion	2 721 455 €	2 292 486 €	2 539 708 €	2 598 262 €	2.31%
12 Frais financiers comptabilisés	313 483 €	295 079 €	266 500 €	246 583 €	
13 Epargne brute ou Capacité d'autofinancement	2 407 972 €	1 997 408 €	2 273 208 €	2 351 678 €	3.45%
13 Remboursement du capital	398 468 €	406 298 €	419 254 €	432 908 €	
14 Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital de la dette	2 009 504 €	1 591 110 €	1 853 953 €	1 918 770 €	3.50%

L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées par la commune sur la section de fonctionnement, avant la prise en compte des intérêts de la dette.

L'épargne de gestion s'établit à **2 598 262 €** et augmente encore par rapport à 2017 où elle était de 2 539 708 €. Elle se stabilise à un niveau très élevé comparativement à des communes de notre taille. Elle permet de dégager un excédent qui financera nos investissements futurs mais elle baissera nettement en 2019.

L'épargne brute correspond au solde de la section de fonctionnement, ou encore à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt et **s'élève à 2 351 678 €**. Vingt-neuf % des recettes de fonctionnement sont épargnées pour financer les projets d'investissement de la commune et cela sans augmenter les taux des trois taxes. Ce taux est extrêmement élevé. Il est d'environ 15% en moyenne nationale toutes strates de communes confondues.

L'épargne nette qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette atteint **1 918 770 €** (+3.50%) assurant le financement des investissements et évitant ainsi le recours à l'emprunt.

2. INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses d'investissement

Le total des opérations réalisées en 2018 s'établit à **5 078 038 €** comparativement à 5 591 821 € en 2017, 1 275 448 € en 2016, 719 K€ en 2015, 249 k€ en 2014. Les dépenses d'investissement sont comparables à celles de l'année dernière et explosent par rapport à la moyenne des dépenses des cinq dernières années.

Elles sont, pour la deuxième année consécutive supérieures au montant d'épargne brute et d'épargne nette (1 919 k€) dégagés par la commune. La commune pour la deuxième année consomme le solde d'exécution de la section d'investissement reporté. Tous les projets de l'équipe municipale sont réalisés ou en cours de réalisation : livraison du nouveau groupe scolaire à Fondada, du court de tennis couvert et des aménagements de la plaine sportive (point rencontre, boulodrome, skate-park et abords), démarrage des travaux de la médiathèque et du complexe sportif mais aussi des fonds de concours versés à la communauté de communes pour permettre les urbanisations de l'avenue de Montauban, l'avenue de Toulouse et de la route des Hébrails.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

	Dépenses TTC	RAR	
Bâtiments Evolution 2015	16 027.20 €		16 027.20 €
Voirie Evolution 2016	247 000.00 €		247 000.00 €
Agencements de terrains 2016	434.99 €		434.99 €
AP – Ecole Fondada	3 591 801.08 €		3 591 801.08 €
AP – Tennis couvert	31 129.67 €		31 129.67 €
Voirie Evolution 2017	9 823.36 €		9 823.36 €
Bâtiment Evolution 2017	23 902.08 €	1 550.40 €	25 452.48 €
Informatique Evolution 2017	8 759.93 €		8 759.93 €
Equipement Evolution 2017	568.80 €		568.80 €
Réseaux Evolution 2017	4 263.53 €	8 848.04 €	13 111.57 €
Agencements de terrains 2017	109 473.07 €		109 473.07 €
AP – Médiathèque	54 802.42 €		54 802.42 €
Terrains Evolution 2017	323 010.00 €	34 713.50 €	357 723.50 €
Voirie Evolution 2018	27 402.83 €	613 030.23 €	640 433.06 €
Bâtiment Evolution 2018	128 361.31 €	74 894.22 €	203 255.53 €
Informatique Evolution 2018	37 599.05 €	5 544.48 €	45 334.90 €
Mobilier Evolution 2018	6 142.46 €		6 142.46 €
Equipement Evolution 2018	72 440.64 €	9 666.48 €	82 107.12 €
Réseaux Evolution 2018	22 401.06 €		22 401.06 €
Agencements de terrains 2018	30 593.53 €		30 593.53 €
AP – Equipement sportif Fondada	332 101.18 €		332 101.18 €
TOTAL OPERATIONS	5 078 038.19 €	750 438.72 €	5 828 476.91 €

Les infrastructures ainsi réalisées sont les garantes du cadre de vie de nos concitoyens, du maintien en bon état de fonctionnement de notre patrimoine (bâtiments et voirie) et du développement de notre territoire.

2.2 Recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement, les recettes de la section d'investissement sont :

- Le FCTVA qui s'est élevé à 721 016 € contre 151 554 € en 2017. Le remboursement de la TVA est déterminé en appliquant le taux de 16.404% aux dépenses d'équipement (toutes taxes comprises) au cours de l'année précédente.

- La Taxe d'Aménagement qui est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments, de toute nature. Le fait générateur de la taxe est le permis de construire ou l'autorisation. Elle s'est élevée à 376 523 € en 2018, contre 161 411 € en 2017, 138 456 € en 2016 et 200 561 € en 2015. Il y a eu cette année un rattrapage des retards accumulés sur les deux années précédentes.

- Amortissements et opérations d'ordre de transfert entre sections : 221 856 €.

- Subventions d'investissement : 26 990 €.

2.3 Dette

Le poids de l'endettement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement baisse légèrement en raison des effets conjugués du désendettement de la commune et de la stabilité des recettes réelles de fonctionnement en 2018, et s'établit à 0.74 contre 0.79 en 2017, 0.88 en 2016, 0.9 années en 2015 mais 1.33 années en 2011.

ANNEE	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts	Capital
2007	2 520 556 €	324 764 €	113 348 €	211 416 €
2008	2 709 140 €	325 410 €	117 026 €	208 384 €
2009	6 134 948 €	535 168 €	248 104 €	287 064 €
2010	7 147 884 €	754 506 €	401 273 €	353 232 €
2011	9 794 651 €	852 020 €	436 722 €	415 298 €
2012	9 047 662 €	794 522 €	411 565 €	382 956 €
2013	8 664 705 €	727 394 €	359 309 €	368 085 €
2014	7 560 453 €	722 523 €	340 638 €	381 884 €
2015	7 178 569 €	717 618 €	324 460 €	393 159 €
2016	6 785 410 €	712 778 €	306 480 €	406 298 €
2017	6 379 113 €	703 385 €	284 131 €	419 254 €
2018	5 959 858 €	697 766 €	265 278 €	432 488 €

La dette en capital baisse de 1 600 595 € depuis le début du mandat.

L'annuité de la dette comparée aux recettes réelles de fonctionnement est passée de 16.22 % en 2011 à 8.30 % en 2014 pour s'établir en 2018 à **8.39%**. Ce ratio associé à une épargne disponible positive est un bon indicateur de la santé financière d'une commune. Il a été divisé par deux depuis 2011, il conviendra de le maintenir en dessous de 10% à l'avenir.

Les intérêts de la dette par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement sont passés de 8.75 % en 2011 à 6.82 % en 2013, à 5.78% en 2014, pour baisser à **4.29%** en 2018 en raison d'une part du désendettement de la commune et de l'absence de constitution de nouveaux prêts et d'autre part du transfert de charge entre les intérêts et l'amortissement. Ce ratio aussi a été divisé par deux depuis 2011.

Toutefois, il convient de faire attention car ce ratio ne tient pas compte de l'âge de la dette. Ainsi, dans le cadre de l'annuité constante d'emprunts à taux fixe, un transfert de charges s'opère annuellement entre le montant des intérêts imputés à la section de fonctionnement et l'amortissement du capital inscrit à la section d'investissement. Ainsi, plus le stock de dette est jeune, plus la commune rembourse d'intérêts et moins elle rembourse du capital.

L'autofinancement brut comparé aux recettes réelles de fonctionnement est de 29 %. Ce ratio permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement affectée au remboursement de l'emprunt, à la couverture des dépenses de maintenance, de renouvellement et d'entretien des équipements existants, ainsi qu'à la part d'autofinancement des nouveaux équipements. Presque un tiers des recettes de fonctionnement est affecté à des dépenses d'investissement, ce qui est très important.

L'encours de dette sur l'épargne brute est de 2.5 années. Cet indicateur en tant que quotient de l'encours de la dette par l'épargne brute, rapporte le stock restant à rembourser au seul véritable moyen d'amortir cette dette, à savoir l'excédent des opérations courantes (recettes moins dépenses). Cet indicateur permet de faire la comparaison avec les finances d'une famille à qui les banques ne prêteront pas au-delà de quelques années de ses revenus annuels, de manière à ce que le montant des mensualités de l'emprunt ne dépasse jamais un tiers des rentrées mensuelles du ménage. La principale différence est que, pour un particulier, on raisonne par rapport au revenu, alors que pour une collectivité on préfère raisonner sur l'épargne, et ce, dans la mesure où une collectivité qui veut renforcer ses investissements ne peut pas si facilement peser sur ses dépenses courantes. Il est généralement admis que l'encours ne doit pas dépasser 12 ans de l'épargne brute. Bien entendu, cette « norme » n'est pas absolue, notamment en cas de réalisation d'équipements productifs dont le financement peut être assuré par la participation des usagers (Service Public Industriel et Commercial). Elle doit aussi tenir compte des paramètres fiscaux et d'épargne. Le taux de la commune est très largement inférieur à cette « norme » et aux communes de taille comparable.

DEFINITIONS (NOMENCLATURE M14)

- Achats et charges externes = charges à caractère général : dépenses de la ligne budgétaire 011 [D60 + D61 + D62 (hors 621) + D635 + D637].
- Annuité de la dette : intérêts de la dette (dépenses réelles 661) et remboursements de dette (D16).
- Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.
- **Capacité de désendettement** : En tant que rapport d'un stock (l'encours de dette) et d'un flux (l'épargne), la capacité de désendettement est exprimée dans une unité qui est le temps : en combien d'années peut-on rembourser la dette ?
- Charges de personnel (et frais assimilés) : dépenses de la ligne budgétaire 012 [D621, 631, 633 et 64].
- Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal corrigé (i.e. augmenté de la compensation part "salaires"). *Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à taxe professionnelle unique.*
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal corrigé (i.e. diminué de la compensation part "salaires").
- Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
- Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement auquel on ajoute, le cas échéant, les intérêts courus non échus de l'exercice précédent payés sur la section d'investissement au cours de l'exercice (compte D 16881).
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.**
- Dépenses de gestion : dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement duquel on déduit, le cas échéant, les intérêts courus non échus de l'exercice précédent payés sur la section d'investissement au cours de l'exercice (compte 16881).
A ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.**
- Dépenses d'équipement brut : en mouvements réels, immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes d'ordre R72).
- Dotations, participations en fonctionnement : compte 74.
- Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.
- Emprunts : recettes du compte 16 en mouvements réels.
- Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dû au 1^{er} janvier ou au 31 décembre. Il convient d'y intégrer, non seulement, la dette vis-à-vis des banques, mais aussi celle vis-à-vis d'autre tiers tels que le crédit-bail ou les subventions en annuité
- Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (i.e. épargne de gestion – intérêts de la dette). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.
- Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ces remboursements doivent théoriquement être pris hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, mais ce document repose sur des

informations ne permettant pas d'isoler les réaménagements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

- Impôts et taxes : compte 73.
- Intérêts de la dette payés : compte 661 réel et le cas échéant compte 16881 (ICNE) en dépenses réelles.
- Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes ; à ce produit théorique on ajoute cette année le montant de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires".
Les taux moyens nationaux sont calculés sur l'ensemble du secteur communal (communes et groupements).
Les bases utilisées sont les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, minorées le cas échéant des bases écrêtées de taxe professionnelle.
- Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal réduit aux 3 taxes "ménages" : taxe d'habitation et taxes foncières.
- Produit des 4 taxes (contributions directes) : compte 7311.
- Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.
- Recettes réelles d'investissement : ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels. A noter que le compte 1068 ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette 10.
- Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.
- Remboursements de dette : compte 16 duquel on déduit le compte 16881 en dépenses réelles.
- Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.
- Taux d'équipement : rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement.
- Taux d'épargne : rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

RATIOS 2013	numérateur	dénominateur	ratios de la commune	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 165 539 €	5662	912.32 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 599 669 €	5 165 539 €	50.33%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	6 661 389 €	5662	1 176.51 €	par hab
DGF / POPULATION	816 904 €	5662	144.28 €	par hab
DGF / RRF	816 904 €	6 661 389 €	12.26%	
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POPULATION	4 528 148 €	5662	799.74 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	4 528 148 €			
PRODUIT DES 4 TAXES / RRF	4 528 148 €	6 661 389 €	67.98%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	641 161 €	5662	113.24 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	641 161 €	6 661 389 €	9.63%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	5 533 624 €	6 661 389 €	83.07%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	8 664 705 €	5662	1 530.33 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	8 664 705 €	6 661 389 €	1.30	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	8 664 705 €	1 495 850 €	5.79	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	720 193 €	6 661 389 €	10.81%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	1 495 850 €	6 661 389 €	22.46%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	352 109 €	5 165 539 €	6.82%	

RATIOS 2014	numérateur	dénominateur	ratios de la commune
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	6 005 495 €	5737	1 046.80 € par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 727 005 €	6 005 495 €	45.41%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	8 785 412 €	5737	1 531.36 € par hab
DGF / POPULATION	764 309 €	5737	133.22 € par hab
DGF / RRF	764 309 €	8 785 412 €	8.70%
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	6 966 560 €	5737	1 214.32 € par hab
PRODUIT DES QUATRETAXES / POTENTIEL FISCAL	4 077 466 €	5 496 369 €	0.74
PRODUIT FISCALITE / RRF	6 966 560 €	8 785 412 €	79.30%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	249 979 €	5737	43.57 € par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	249 979 €	8 785 412 €	2.85%
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 387 379 €	8 785 412 €	72.70%
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	7 560 453 €	5737	1 317.84 € par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	7 560 453 €	8 785 412 €	0.86 années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	7 560 453 €	2 779 916 €	2.72 années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	729 098 €	8 785 412 €	8.30%
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 779 916 €	8 785 412 €	31.64%
INTERETS DE LA DETTE / DRF	347 214 €	6 005 495 €	5.78%

RATIOS 2015	numérateur	dénominateur	ratios de la commune	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 555 568 €	5880	944.82 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 810 459 €	5 555 568 €	50.59%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	7 963 540 €	5880	1 354.34 €	par hab
DGF / POPULATION	640 501 €	5880	108.93 €	par hab
DGF / RRF	640 501 €	7 963 540 €	8.04%	
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	5 530 103 €	5880	940.49 €	par hab
PRODUIT DES QUATRE TAXES / POTENTIEL FISCAL	4 455 891 €	5 924 957 €	0.75	
PRODUIT FISCALITE / RRF	5 530 103 €	7 963 540 €	69.44%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	721 157 €	5880	122.65 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	721 157 €	7 963 540 €	9.06%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	5 954 036 €	7 963 540 €	74.77%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	7 178 569 €	5880	1 220.85 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	7 178 569 €	7 963 540 €	0.90	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	7 178 569 €	2 407 972 €	2.98	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	711 951 €	7 963 540 €	8.94%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 407 972 €	7 963 540 €	30.24%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	313 483 €	5 555 568 €	5.64%	

RATIOS 2016	numérateur	dénominateur	ratios de la commune
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 685 120 €	5975	951.48 € par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	2 916 530 €	5 685 120 €	51.30%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	7 682 527 €	5975	1 285.78 € par hab
DGF / POPULATION	486 297 €	5975	81.39 € par hab
DGF / RRF	486 297 €	7 682 527 €	6.33%
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	5 793 648 €	5975	969.65 € par hab
PRODUIT DES QUATRETAXES / POTENTIEL FISCAL	4 737 264 €	6 405 175 €	0.74
PRODUIT FISCALITE / RRF	5 793 648 €	7 682 527 €	75.41%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	1 255 935 €	5975	210.20 € par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	1 255 935 €	7 682 527 €	16.35%
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 091 417 €	7 682 527 €	79.29%
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	6 785 410 €	5975	1 135.63 € par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	6 785 410 €	7 682 527 €	0.88 années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	6 785 410 €	1 997 408 €	3.40 années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	701 376 €	7 682 527 €	9.13%
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	1 997 408 €	7 682 527 €	26.00%
INTERETS DE LA DETTE / DRF	295 079 €	5 685 120 €	5.19%

RATIOS 2017	numérateur	dénominateur	ratios de la commune	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 818 086 €	6092	955.04 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	3 095 995 €	5 818 086 €	53.21%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	8 091 293 €	6092	1 328.18 €	par hab
DGF / POPULATION	390 292 €	6092	64.07 €	par hab
DGF / RRF	390 292 €	8 091 293 €	4.82%	
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	6 192 964 €	6092	1 016.57 €	par hab
PRODUIT DES QUATRETAXES / POTENTIEL FISCAL	4 902 414 €	6 861 848 €	0.71	
PRODUIT FISCALITE / RRF	6 192 964 €	8 091 293 €	76.54%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	5 548 773 €	6092	910.83 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	5 548 773 €	8 091 293 €	68.58%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 237 340 €	8 091 293 €	77.09%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	6 379 113 €	6092	1 047.13 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	6 379 113 €	8 091 293 €	0.79	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	6 379 113 €	2 273 208 €	2.81	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	685 754 €	8 091 293 €	8.48%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 273 208 €	8 091 293 €	28.09%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	266 500 €	5 818 086 €	4.58%	

RATIOS 2018	numérateur	dénominateur	ratios de la commune	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	5 745 539 €	6208	925.51 €	par hab
FRAIS DE PERSONNEL / DRF	3 183 690 €	5 745 539 €	55.41%	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	8 097 218 €	6208	1 304.32 €	par hab
DGF / POPULATION	273 904 €	6208	44.12 €	par hab
DGF / RRF	273 904 €	8 097 218 €	3.38%	
PRODUIT FISCALITE / POPULATION	6 191 968 €	6208	997.42 €	par hab
PRODUIT DES TROIS TAXES / POTENTIEL FISCAL	3 439 986 €	4 449 585 €	0.77	
PRODUIT FISCALITE / RRF	6 191 968 €	8 097 218 €	76.47%	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	5 078 038 €	6208	817.98 €	par hab
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RRF	5 078 038 €	8 097 218 €	62.71%	
DRF + REMBOURSEMENT DE LA DETTE / RRF (MAC)	6 178 448 €	8 097 218 €	76.30%	
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / POP	5 959 858 €	6208	960.03 €	par hab
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / RRF	5 959 858 €	8 097 218 €	0.74	années
ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01 / EPARGNE BRUTE	5 959 858 €	2 351 678 €	2.53	années
ANNUITE DE LA DETTE / RRF	679 491 €	8 097 218 €	8.39%	
AUTOFINANCEMENT BRUT / RRF	2 351 678 €	8 097 218 €	29.04%	
INTERETS DE LA DETTE / DRF	246 583 €	5 745 539 €	4.29%	